

# ESTIMER LA VALEUR SOCIO-ÉCONOMIQUE DES SERVICES FOURNIS PAR LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS



Une initiative conjointe de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes et des Directions Départementales des Territoires de l'Ain et de l'Ardèche

## CONTEXTE

Vous connaissez peut-être les **rôles environnementaux, économiques et sociaux des espaces naturels, agricoles et forestiers** de votre territoire, ainsi que ce qu'ils apportent aux citoyens et socioprofessionnels de votre collectivité.

Une terre agricole gérée d'une manière extensive ou des espaces naturels apportent en effet **différents bénéfices à votre territoire**, bien souvent complémentaires ou pleinement intégrés dans son développement socio-économique.

On peut penser, par exemple, à : un **paysage** adapté à différentes **activités de loisir** de plein air et au **développement touristique**, aux **produits agricoles** contribuant au **développement de filières** courtes et de produits de niche appréciés des touristes, ou à la production de **produits forestiers** y compris pour la production d'essences nouvelles pour des produits cosmétiques.

On peut également citer des services dits **non marchands** pour lesquels il n'existe pas de circuit de commercialisation, par exemple :

un **cadre de vie** de qualité, une atténuation des **risques érosion et inondation**, une contribution à l'**auto-épuration** de l'eau dans son milieu naturel, ou au maintien de la **biodiversité** - qu'elle soit ordinaire ou représentée par les espèces emblématiques de votre territoire.

Cependant, ces bénéfices et les valeurs socio-économiques des services rendus par ces espaces ne sont pas toujours visibles. Et ils sont **rarement pris en compte** et mis sur le même plan que les bénéfices financiers directs attendus de **choix d'aménagement et de développement de votre collectivité**.

Pour décrire certains de ces bénéfices, on parlera de « **services rendus** » par ces espaces dont bénéficieront par exemple les habitants, le secteur du tourisme, les filières de transformation et de vente de produits agricoles et forestiers (y compris en circuits courts) ainsi que les consommateurs de ces produits, les services et consommateurs d'eau potable... et plus généralement la société dans son ensemble lorsque l'on parle par exemple de protection de la biodiversité ou de stockage du carbone pour combattre le changement climatique.

## OBJECTIFS

**Évaluer l'importance socio-économique des services rendus par les espaces naturels, agricoles et forestiers**, en particulier les **services dits non marchands**, est l'objet de l'initiative menée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et les Directions Départementales des Territoires (DDT) de l'Ain et de l'Ardèche accompagnées par le bureau d'étude AC-Teon et le laboratoire CESAER de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

Au-delà d'une **sensibilisation** à la notion de services fournis par les espaces naturels, agricoles et forestiers, et aux valeurs socio-économiques attendus de tels services, cette initiative contribuera à l'élaboration d'une **grille d'évaluation de la valeur socio-économique des services rendus par les espaces naturels, agricoles et forestiers** pour accompagner les collectivités dans leurs choix d'aménagement et de développement.

Cette grille apportera des **éclairages aux questions suivantes** (et sans doute à bien d'autres questions qui guident vos choix d'aménagement et de développement) :

- Quels sont les bénéfices socio-économiques que fournissent aujourd'hui les espaces agricoles, forestiers et naturels de votre territoire, y compris ceux liés aux services non marchands fournis par ces espaces ? Qui sont les principaux bénéficiaires des services rendus par ces espaces ?
- Par rapport aux projets d'aménagement envisagés dans vos documents d'urbanisme (SCoT et PLUi) en cours d'élaboration, quelles seraient leurs conséquences en termes de services perdus ? Quelles alternatives (une localisation différente d'un aménagement, par exemple) permettraient de conserver ces services et leurs valeurs socio-économiques, y compris celles des services non marchands ?
- Quels seraient les **effets cumulés d'une succession de petits projets** qui, chacun pris individuellement, semblent insignifiants, mais qui, par effets cumulatifs et de seuil, peuvent conduire à une **perte irréversible de services rendus** par les espaces naturels, agricoles ou forestiers ? Comment une telle dégradation peut conduire à des **pertes induites** pour d'autres activités du territoire (par exemple, les filières agricoles, le tourisme...) qu'il est important de considérer dans les choix d'aménagement ?



Crédit photo : CAUE de l'Ain



## VOUS IMPLIQUER DANS LA DÉMARCHÉ PROPOSÉE

Que vous soyez élus, services techniques de collectivités locales, socioprofessionnels impliqués dans des projets de développement d'envergure ou services de l'État accompagnant les collectivités, vos **avis et contributions** permettront d'élaborer une grille d'évaluation adaptée à vos questionnements, contextes, enjeux de territoire et opportunités d'aménagement... assurant la **valeur ajoutée** et la réussite de la démarche.

Des **entretiens** pour comprendre vos attentes ainsi que des **réunions de travail** avec des acteurs de l'aménagement du territoire à l'échelle locale seront organisés dans le cadre de cette initiative pour élaborer cette grille d'évaluation, la tester, partager les résultats de ces tests puis l'adapter au regard de ces résultats. Une formation-action destinée aux chargés de mission des services de l'état de la Région AURA accompagnant les territoires sera également organisée.

En particulier, la grille d'évaluation sera **testée grandeur nature sur deux territoires des départements de l'Ain et de l'Ardèche** (voir encadré ci-contre) en y associant leurs élus et chargés de mission. L'estimation d'impacts potentiels attendus de différentes options d'aménagement pour ces deux territoires (par exemple : extension de x % de l'urbanisation au détriment de terres agri-

coles et naturelles) permettra d'illustrer l'utilité de la démarche pour l'élaboration de stratégies d'aménagement.

Les enseignements issus de ces deux tests, croisés à la diversité des territoires de la Région AURA, permettront **d'adapter la grille d'évaluation pour permettre son application à tous les territoires de la Région AURA.**

### Les territoires tests en quelques mots

**La communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse** (74 communes; 131727 habitants). Collectivité au fort dynamisme démographique. Se caractérise par l'importance des emplois de la sphère productive (agriculture, industrie et construction), ainsi qu'un phénomène important de péri-urbanisation résultant en une forte consommation d'espaces agricoles

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche** (20 communes; 14835 habitants). Territoire doté d'un paysage naturel exceptionnel (en partie protégé) à forte destination touristique. Se caractérise par un développement urbain au profit de zones d'activités, d'espace résidentiel et de l'hôtellerie de plein air, l'importance des friches agricoles et la présence de risques naturels importants (inondation, incendie).

## SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR LA DÉMARCHÉ, CONTACTER



### FLORENCE MARTIGNONI

Cheffe du Service Connaissance Études et Prospective

[florence.martignoni@ain.gouv.fr](mailto:florence.martignoni@ain.gouv.fr)



### FABIEN CLAVE

Service Agriculture et Développement Rural (SADR)

Responsable du Pôle Structures

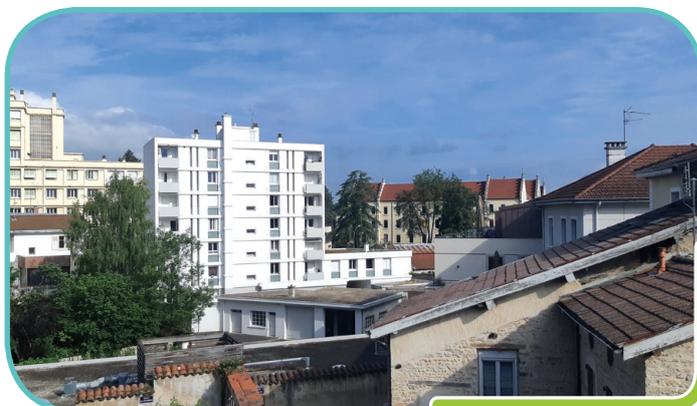
[fabien.clave@ardeche.gouv.fr](mailto:fabien.clave@ardeche.gouv.fr)



### AURÉLIEN PFUND

Chargé de mission foncier

[aurelien.pfund@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aurelien.pfund@developpement-durable.gouv.fr)



## PRESTATAIRES



### PIERRE STROSSER

[p.strosser@acteon-environment.eu](mailto:p.strosser@acteon-environment.eu)



### HÉLÈNE BOUSCASSE

[helene.bouscasse@inra.fr](mailto:helene.bouscasse@inra.fr)